

la partie centrale du pays, que les régions qui sont beaucoup plus éloignées et qui ne sont peut-être pas en état de faire autant de pression sur les quartiers généraux, n'ont pas raison de se plaindre quelque peu?—R. Je m'en rapporte à la résolution Canso. Je ne crois pas que la conclusion qui se dégage de cette résolution est justifiée. Je suis certain que si une compagnie de pêcheries est dans une situation satisfaisante au point de vue de la solvabilité, elle n'éprouve pas la moindre difficulté à obtenir de l'argent. De fait, les banques rivalisent d'activité comme elles n'en ont jamais déployé dans le passé pour obtenir de bons comptes. Vous constaterez que la résolution ne comporte pas un seul mot touchant la garantie à donner ou la solvabilité de la firme qui cherche à obtenir de l'argent. Tout ce qu'elle demande c'est de l'argent sans égard aux autres circonstances. Si ces firmes sont solvables, elles peuvent obtenir tout l'argent dont elles ont besoin, ou tout l'argent qu'elles requièrent dans des proportions raisonnables, pour des fins légitimes. Elles peuvent financer tout le commerce qui est solvable. Je puis dire que la même situation existe en Angleterre. Il y a moins de deux mois, le président d'une des cinq grandes banques anglaises qui contrôlent 80 pour cent des affaires du pays, affirmait qu'en dépit du fait qu'il y avait seulement cinq grandes banques, la concurrence que les banques se livraient pour embaucher de bons clients n'avait jamais été aussi vive qu'à l'heure actuelle.

Q. Du fait que le gérant d'une succursale de banque possède entière discrétion sur les petits prêts et n'est pas obligé d'en saisir le siège social, ne croyez-vous pas que cela place les localités éloignées dans une position désavantageuse?—R. Je ne le crois pas. Il peut sans doute arriver parfois qu'un gérant de banque manque de jugement. Il n'est pas possible que le jugement des quatre mille gérants de banque, dans tout le pays, soit parfait. Un gérant peut refuser de consentir un prêt qui paraît légitime, mais si le bureau-chef ou la gérance savait qu'il refuse des prêts légitimes, il serait réprimandé. Les banques sont toujours prêtes à consentir les prêts légitimes, des prêts qui seront remboursés de la manière ordinaire.

Q. Vous ne croyez pas que le fait que le bureau-chef est si loin l'empêche de comprendre les besoins locaux?—R. Je ne le crois pas. Les banques ont des surintendants qui voyagent constamment, d'un bout à l'autre du pays et qui sont parfaitement au courant des conditions locales.

Q. Les maisons de détail se plaignent souvent aujourd'hui qu'il leur serait impossible de faire affaire sans le concours des maisons de gros et qu'il leur est absolument inutile de s'adresser à la banque; êtes-vous au fait de cette situation?—R. Non, je ne suis pas au courant de cette situation, mais je pourrais faire une observation générale. Si un marchand détaillant possède de l'actif, il n'aura pas la moindre difficulté à obtenir tout l'argent dont il peut avoir besoin pour la conduite de son commerce; s'il est dans de mauvaises affaires et s'il possède des dettes de livre douteuses — d'une manière générale s'il n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations — ce qui arrive souvent — rien de surprenant qu'il ait des difficultés avec son banquier.

Q. Je désirerais lire une phrase ou deux, s'il m'est permis, d'une correspondance que je viens de recevoir d'un juge en retraite, qui est au fait de la situation financière dans l'Ouest du Canada. Il dit:—

“ Il ne vous sera pas facile de faire comparaître des hommes d'affaires devant le comité pour la bonne raison qu'ils ne sont pas indépendants des banques.”

J'ai invité des hommes d'affaires à venir témoigner devant le comité et ils ont refusé précisément pour cette raison. Croyez-vous que les hommes d'affaires dépendent tellement de la faveur des banques qu'ils ont peur de venir rendre témoignage?—R. Non. Je suis passablement certain qu'il existe un grand nombre d'hommes d'affaires indépendants des banques et un banquier ne prendrait